Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande d'aide financière liée à la sécheresse 2018

Décret no 2020-1423 du 19 novembre 2020 relatif au dispositif exceptionnel de soutien aux victimes de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018

Je soussigné(e) :

NOM…….....…….. Prénoms……..
NOM d'usage :…… Sexe.....

Date de naissance : ..../…./…….. Lieu de naissance (commune, département, pays) : ……
……
Tel :…….. Tel secondaire : ……
Adresse électronique :……

Adresse du logement concerné par le dispositif ……
.....

Adresse postale (si différente) : ……
Adresse d'hébergement (s'il y a lieu) : .....

Déclare vouloir bénéficier des aides prévues au décret n°2020-1423 du 19/11/2020

Je certifie que le bâtiment[1] satisfait aux conditions :

☐ Le bâtiment concerné est achevé depuis plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017

ET

☐ Les travaux n'ont pas été réalisés à la date du …./…./……..

ET

☐ Ce bâtiment constitue ma résidence principale (je l'occupe au moins six mois par an sauf obligation professionnelle, maladie m'affectant ou cas de force majeure). En cas de dérogation décrire : …… ……

ET

☐ Le bâtiment a subi des dommages structuraux sur le gros œuvre dus aux déformations du sous-sol ou sol avoisinant le bâtiment en raison du phénomène de retrait gonflement des argiles.

Pièces à joindre obligatoirement :

- une fiche de description du sinistre (localisation et description des dommages) et un dossier photo concernant les dommages ;

- une copie du dernier avis d'imposition ;

1 Bâtiment d'habitation regroupant un seul logement

- une copie de l'avis de taxe foncière sur les propriétés bâties ou tout autre document justifiant de la propriété du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations ;

- une copie de l'avis de taxe d'habitation ou tout autre justificatif de domicile justifiant de l'occupation du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations ;

-une déclaration sur l'honneur de l'occupant certifiant que le bâtiment constitue sa résidence principale à la date prévue de début des travaux ou prestations ;

- un relevé d'identité bancaire ;

- deux devis d'évaluation des prestations et travaux nécessaires de reprise du sous-œuvre partielle ou totale et de réparation des dommages subis par le gros œuvre du bâtiment ;

- le numéro de permis de construire, attestation du maire certifiant que le bâtiment concerné a été construit en conformité avec les règles d'urbanisme et achevé depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017 ou tout autre élément probant attestant de ce que le bâtiment concerné a été achevé depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017 (par exemple : avis de taxe d'habitation, de taxe foncière, acte authentique dans le cas d'une mutation, etc.) ;

- une attestation d'assurance habitation au titre de l'année 2018 ;

- le cas échéant, une attestation d'hébergement d'un proche ou facture liée au relogement.

Je certifie exactes et sincères toutes les informations déclarées ci-dessus.
(en cas d'informations erronées, tout avis sur la conformité de cette déclaration serait déclaré invalide)

Fait à ……., le…… Signature

Pour tout renseignement complémentaire, et notamment pour vérifier votre éligibilité potentielle à cette aide, il est conseillé de contacter la DDTM par mail à l'adresse suivante :
qualite-de-la-construction.shlcd.ddtm-33@gironde.gouv.fr

Le dossier de demande d'aide est à adresser à la DDTM par voie postale à l'adresse suivante :

DDTM de la Gironde
Service habitat, logement, construction durable
Cité administrative
Rue Jules Ferry
BP 90
33090 BORDEAUX Cédex